



Communauté Economique Européenne

Ministère chargé des Transports

CERTIFICAT DE CAPACITE PROFESSIONNELLE
AU TRANSPORT NATIONAL ET INTERNATIONAL PAR ROUTE
MARCHANDISES ET DE LOUEUR DE VEHICULES INDUSTRIELS
DE _____
N° MD 43.05.00016 _____

Nous, _____ Préfet de la région FRANCHE-COMTE _____ certifions

a) que Monsieur MEHENNI Frédéric

né(e) à BELFORT (T. de BELFORT) _____, le 03 juillet 1978

a subi avec succès les épreuves de l'examen (année : 2005 ; session : 23 février 2005) organisé pour

l'obtention du certificat de capacité professionnelle au transport national et international par route de : _____

_____ marchandises et de loueur de véhicules industriels

conformément aux dispositions de _____ décret n° 99-752 du 30 août 1999

b) que la personne visée au point a) est habilitée à faire valoir sa capacité professionnelle dans une entreprise de :
marchandises et loueur de véhicules industriels

- transport par route de : _____
- effectuant uniquement des transports nationaux dans l'Etat membre ayant délivré le certificat,
- effectuant des transports internationaux.

Le présent certificat constitue la preuve suffisante de la capacité professionnelle visée à l'article 10, paragraphe 1, de la directive 96/26/CE du Conseil du 29 avril 1996 concernant l'accès à la profession de transporteur de marchandises et de transporteurs de voyageurs par route ainsi que la reconnaissance mutuelle des diplômes, certificats et autres titres visant à favoriser l'exercice effectif de la liberté d'établissement de ces transporteurs dans le domaine des transports nationaux et internationaux.

Délivré à _____ BESANÇON _____, le 23 février 2005

Pour le préfet de la Région FRANCHE-COMTE
et par délégation
Pour le chef du Service des Transports Routiers
Le contrôleur divisionnaire des Transports Terrestres

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉQUIPEMENT
Service des Transports Routiers
8, rue Roussillon
BP 1139
25002 BESANÇON Cedex

Serge LOVITON



Communauté Economique Européenne

Ministère chargé des Transports

**CERTIFICAT DE CAPACITE PROFESSIONNELLE
AU TRANSPORT NATIONAL ET INTERNATIONAL PAR ROUTE**

DE PERSONNES
N° VD 43.05.00017

Nous, Préfet de la région FRANCHE-COMTE certifions

a) que Monsieur MEHENNI Frédéric

né(e) à BELFORT (T. de BELFORT), le 03 juillet 1978

a subi avec succès les épreuves de l'examen (année : 2005 ; session : 23 février 2005) organisé pour

l'obtention du certificat de capacité professionnelle au transport national et international par route de :

PERSONNES

~~conformément aux dispositions de~~ décret n°85-891 du 16 août 1985 modifié relatif aux transports urbains de personnes et aux transports routiers non urbains de personnes et notamment son article 7

b) que la personne visée au point a) est habilitée à faire valoir sa capacité professionnelle dans une entreprise de :

personnes

- transport par route de : _____
- effectuant uniquement des transports nationaux dans l'Etat membre ayant délivré le certificat,
- effectuant des transports internationaux.

Le présent certificat constitue la preuve suffisante de la capacité professionnelle visée à l'article 10, paragraphe 1, de la directive 96/26/CE du Conseil du 29 avril 1996 concernant l'accès à la profession de transporteur de marchandises et de transporteurs de voyageurs par route ainsi que la reconnaissance mutuelle des diplômes, certificats et autres titres visant à favoriser l'exercice effectif de la liberté d'établissement de ces transporteurs dans le domaine des transports nationaux et internationaux.

Délivré à BESANÇON, le 23 février 2005

Pour le Préfet de la Région FRANCHE-COMTE,
et par délégation
Pour le chef du Service des Transports Routiers
Le contrôleur divisionnaire des Transports Terrestres


Serge LOVITON

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉQUIPEMENT
Service des Transports Routiers
6, rue Roussillon
BP 1169
25003 BESANÇON Cedex